

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_01-DE

A G E D I

Republique française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 11 février 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 03 février 2025

*onze février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,*

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Valérie
IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Votants : 7

Excusé : Gilbert DOMERGUE, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUTARIC

DE_2025_01_01 - Objet : Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le 1er adjoint rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code
général des collectivités territoriales

Article L1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012- art. 37 (VD)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er
janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est
endroit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et
d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement
dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des
annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du
budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de
l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans
la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les
crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2024 : 806 745.96 € (hors crédits
afférents au remboursement de la dette)

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_01-DE

A G E D I

En conséquence des textes applicables, il est possible au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 201 868.49 € (806 745.96 € x 25 %).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OP 12 - Matériel - article 2158	2 000 €
OP 19 - Voirie - article 2151	20 000 €
OP 23- Bâtiments communaux - article 21351	5 000 €
OP 25 - Éclairage public - article 2041582	2 000 €
OP 27 - Maison locative - article 2313	10 000 €
OP 32 - Réhabilitation ancienne mairie -article 2158	15 000 €
OP 35 - Sécurisation incendie - article 2117	3 000 €
OP 35 - Sécurisation incendie - article 2128	7 000 €
OP 36 - Église - article 21351	10 000 €
OP 37 - Gîtes - article 2158	2 000 €

TOTAL 76 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le 1er adjoint dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTMURAT, les jour, mois et an que dessus.

Par délégation du maire

Le 1er adjoint

Michel LATAPIE

La secrétaire de séance

Bernard BOUTARIC

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_02-DE

A G E D I

Republique française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 11 février 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 03 février 2025

*onze février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,*

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Valérie
IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Votants : 7

Excusé : Gilbert DOMERGUE, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUTARIC

DE_2025_01_02 - Objet : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département du Cantal 2025-2026

Monsieur le 1er adjoint soumet au conseil le renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau auprès du Département du Cantal « *dans un objectif partagé de préservation et d'optimisation de la gestion des ressources en eau ainsi que de protection du milieu naturel contre les pollutions* ». Les prestations s'orientent autour de 3 domaines : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Il est précisé que seules les prestations de prélèvement, d'analyse et de contrôle réglementaires et dépenses éventuelles de laboratoire seront facturées directement à la commune.

L'ensemble des autres prestations (assistance technique, conseil, amélioration des connaissances, gestion patrimoniale et programmation et interprétation des mesures réglementaires) sera réalisé à titre gratuit.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de valider la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département du Cantal
- DESIGNER Michel LATAPIE comme contact technique pour la collectivité
- AUTORISE le département à utiliser et diffuser les données recueillies
- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à signer la dite convention

Fait et délibéré à MONTMURAT, les jour, mois et an que dessus.

Par délégation du maire
Le 1er adjoint
Michel LATAPIE

La secrétaire de séance
Bernard BOUTARIC

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_03-DE

A G E D I

blique française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 11 février 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 03 février 2025

*onze février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,*

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Valérie
IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Votants : 7

Excusé : Gilbert DOMERGUE, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUTARIC

DE_2025_01_03 - Objet : Convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales, communautaires et des dépendances

Monsieur le 1er adjoint soumet au conseil municipal le renouvellement de la convention du groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales, communautaires et des dépendances rappelant les avantages d'une telle harmonisation :

- établir une importante économie d'échelle dont profite l'ensemble des communes
- maîtriser les dépenses indépendamment, dans le cadre du marché établi
- gain financier et de temps qui sinon obligerait à passer de nombreux marchés au lieu d'un, avec des intervenants multiples

Après avoir lu la dite convention et précisé :

- les missions de La Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne désignée comme coordonnateur du groupement
- les modalités de gestion
- les dispositions financières
- et la durée

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes selon les termes énoncés dans la présente convention
- DESIGNE la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne en tant que coordonnateur du groupement en qualité de pouvoir adjudicateur,
- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à signer la dite convention qui entrera en vigueur dès sa signature par les parties et jusqu'à la fin d'exécution du dernier marché conclu dans le cadre

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_03-DE

A G E D I

Fait et délibéré à MONTMURAT, les jour, mois et an que dessus.

Par délégation du maire

Le 1er adjoint

Michel LATAPIE

La secrétaire de séance

Bernard BOUTARIC

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_04-DE

A G E D I

blique française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 11 février 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 03 février 2025

*onze février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,*

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Valérie
IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Votants : 7

Excusé : Gilbert DOMERGUE, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUTARIC

DE_2025_01_04 - Objet : Travaux d'installation d'un poteau d'incendie DN 100 pour les services de secours

Monsieur le 1er adjoint soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise LAPIERRE relatif aux travaux d'installation d'un poteau incendie DN 100 pour les services de secours au Puech sur le site de l'usine Glassolution dont le montant s'élève à 6575.00€ HT, soit 7890.00€ TTC.

Ce devis comprend :

- la fourniture et la pose d'un poteau incendie
- le raccordement au réseau existant
- la réalisation d'une tranchée avec canalisation, protection, avertissement et grillage
- le terrassement pour la préparation et empierrement des zones de stationnement PL
- la suppression du poteau incendie existant

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise LAPIERRE, relatif à l'installation d'un poteau incendie pour un montant de 6575.00 € HT, soit 7890.00€ TTC.
- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à signer le devis mentionné ci-dessus et à inscrire le montant de la dépense au budget de la commune.

Fait et délibéré à MONTMURAT, les jour, mois et an que dessus.

Par délégation du maire
Le 1er adjoint
Michel LATAPIE

Secrétaire de séance
Bernard BOUTARIC

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de reception de l'AR: 12/02/2025

015-211501333-DE_2025_01_05-DE

A G E D I

Republique française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 11 février 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 03 février 2025

*onze février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,*

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Valérie
IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Votants : 7

Excusé : Gilbert DOMERGUE, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUTARIC

DE_2025_01_05 - Objet : Lancement de la consultation pour le marché public de travaux pour la construction de deux pavillons locatifs au Lotissement Hameau de Rozier

Monsieur le 1er adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération 2024-02-03 du 13 février 2024, le conseil a retenu Daniel ROUGE - SETERSO et IB2M en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de 2 pavillons locatifs sur les Lot 6 et 7 du hameau de Rozier.

Monsieur le 1er adjoint informe l'assemblée que le dossier de consultation des entreprises vient d'être transmis par M. ROUGE et qu'il convient de lancer la procédure.

Après présentation du devis estimatif des travaux pour 2 pavillons dont le montant s'élève à 398 200 € HT,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres ;

- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à lancer la consultation des entreprises dont les modalités seront accessibles via la plateforme achatpublic.com et fixe comme date de remise des offres le 11 avril 2025.

- AUTORISE Monsieur le 1er adjoint à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré à MONTMURAT, les jour, mois et an que dessus.

Par délégation du maire
Le 1er adjoint
Michel LATAPIE

Secrétaire de séance
Bernard BOUTARIC